



LAVOUTE-CHILHAC

MAITRISE D'OEUVRE :

Coriolis
Analyse et gestion de
territoires

48, avenue du 11
novembre
48 000 Mende
04 66 65 31 99

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION :

Délibération conseil
municipal du :

Arrêté
préfectoral du :

- MODIFICATIONS - REVISIONS - REVISIONS SIMPLIFIEES - MISES A JOUR -

Approbation le 16/08/2004

révision simplifiée le 08/04/2011

VISA :

date :

Le maire :

Orientations d'aménagement

4

Orientations d'aménagement

I Grandes options d'aménagement du village.....p 2

Mettre en valeur la découverte visuelle du Prieuré
Soigner les entrées de ville
Maîtriser la trame urbaine
Protections

II Modalités d'aménagement des zones d'extension de l'agglomération p 4

La Gaye
Les Plattes
Le Bois

I. Grandes options d'aménagement du village

Mettre en valeur la découverte visuelle du prieuré :

Organiser une circulation piétonne en permettant de meilleurs points de vues sur l'édifice pour le public.

Dégager la façade principale et la place du fer à cheval, en déplaçant les véhicules sur une bande de stationnement de substitution sur les rives de l'Allier (en continuité directe avec l'existant).

Soigner les entrées de ville

A requalifier :

Entrée nord :

Mettre en valeur le ravin de Cunes ;

Retraitement du délaissé : Plantations ;

Marquer le paysage entre zone rurale et agglomération, donner un effet de porte ;

Masquer la vue sur la station et guider le regard vers l'entrée.

A protéger :

Entrée ouest : Eviter une urbanisation en premier plan et préserver le cône de vue.

Entrée Est : Exclure l'urbanisation afin de préserver la perspective en alignement du Prieuré et du Clocher de Saint- Cirques (entrée RD 21 route du bois (Le Pradal).

Entrée sud : Garder la simplicité et l'ouverture de l'entrée sud en provenant de Saint-Cirques.

Maîtriser la trame urbaine :

Le village est organisé selon une trame qui respecte les ligne de forces naturelles du site.

L'organisation du bâti en rubans continus le long des axes participe au caractère du village et surtout constitue un élément d'harmonie entre celui-ci et le méandre de L'allier.

Les propositions visant à étendre l'agglomération devront respecter ce principe.

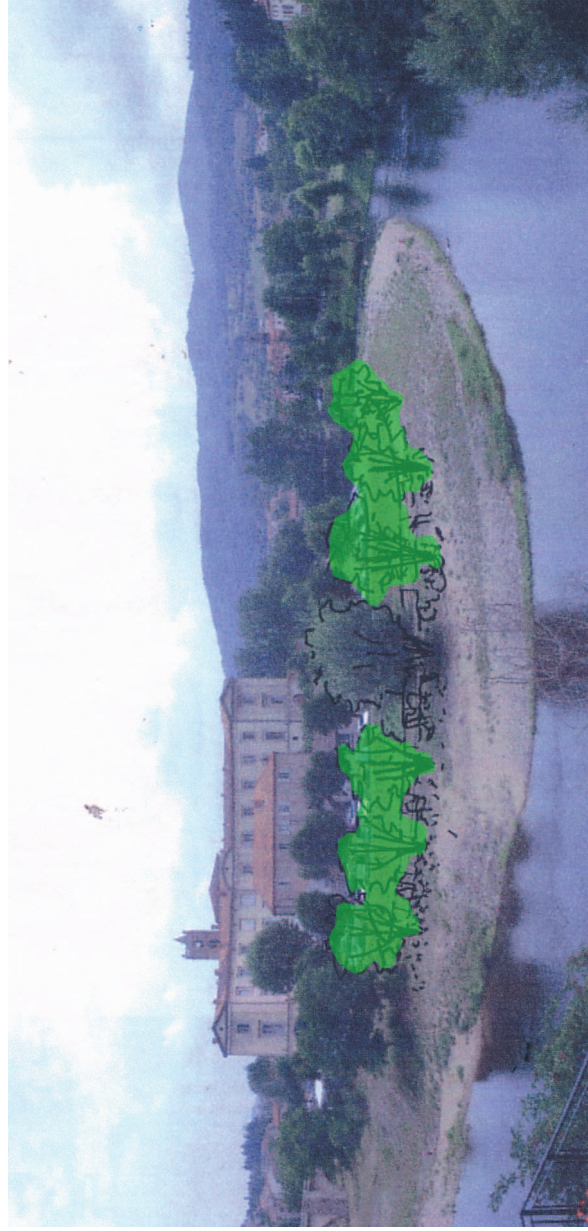
Protections:

Le vieux village et la rive droite en général constitue le cœur du patrimoine du village, c'est le site touristique qui connaît une forte affluence en période estivale, il est moins adapté (exposition, voirie, bâti sans dépendance et/ou ancien) pour l'accueil des habitants permanents.

Il doit être protégé et ne pas faire l'objet d'extensions importantes, il s'agit notamment de préserver sa partie est et d'éviter que l'agglomération déborde et banalise le village dans ce secteur.

Les versants de la rive gauche et les terrasses constituent des éléments fondamentaux de l'identité et de la qualité du site. Un mode de gestion de ces dernières évitant l'enfrichement qui ne manquera pas de les faire disparaître est à envisager.

Schéma d'aménagement : Stationnements prieuré



Extension des plantations en bord de l'Allier afin de souligner la courbe de la 'Volte' et de masquer partiellement les véhicules en stationnement.

Plantation d'essences en relation avec la ripisylve : Saules, aulnes,...

Schéma d'aménagement : Entrée Nord



Délimitation du délaissé par des haies vives d'essences champêtres.

Mise en valeur de l'entrée par la plantation d'arbres.

Création d'ouvertures visuelles en direction du village et vers le ruisseau de Cunes.

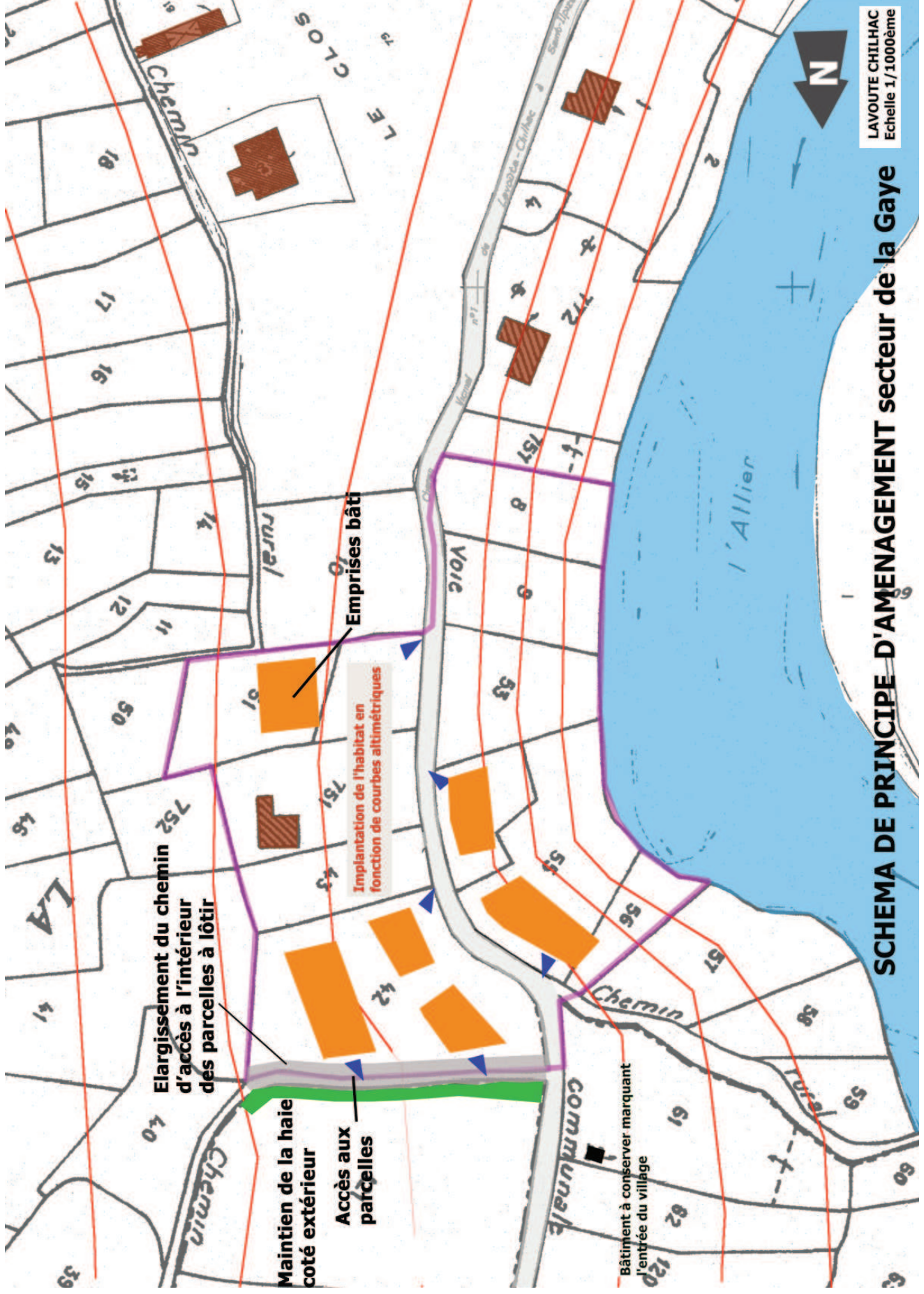
II. modalités d'aménagement des zones d'extension de l'agglomération :

La Gaye :

Habitat individuel

Rive droite de l'Allier sortie de bourg sur la voie communale N°1.
Le principe général consiste à ordonner l'implantation de l'habitat en fonction de l'altimétrie.

La Gaye : Schéma d'aménagement



LAVOÛTE-CHILHAC
Echelle 1/1000ème

SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT secteur de la Gaye

Les Plattes :

Habitat individuel

Habitat individuel groupé

Habitat collectif

Commerces

Espaces publics

Objectif : créer un véritable quartier comprenant un secteur d'habitat collectif ou groupé et la création d'un espace public central.

La rive gauche de l'Allier et l'élargissement de la vallée au niveau des Plattes constitue la réserve naturelle pour le développement du village. De plus elle abrite déjà plusieurs entreprises et une école.

Enfin, ce site est le plus adapté pour de nouveaux habitants permanent de par la proximité de la RD 585 et de l'exposition favorable.

Son aménagement doit par conséquent être mené avec soin avec comme soucis principal un aménagement de quartier complet comprenant

- Une zone de forte densité constituée de bâtiments collectifs ou individuel groupé à proximité de l'AMARPA ;
- Un espace central aménagé de manière conviviale et comprenant éventuellement quelques commerces ;
- Un lien piéton matérialisé avec l'AMARPA et le reste du village ;
- Créer une desserte a caractère urbain (marquer la différence avec une voie de transit) traversant la zone (limiter les dépassements, consacrer une large place aux cheminements piétons et cyclistes, traiter de manière convivial les revêtements, les plantations).

Les Plattes : Schéma d'aménagement de principe

Liaison interquartier

AMARPA

Implantation bâti

Espace vert de quartier

Haie à créer

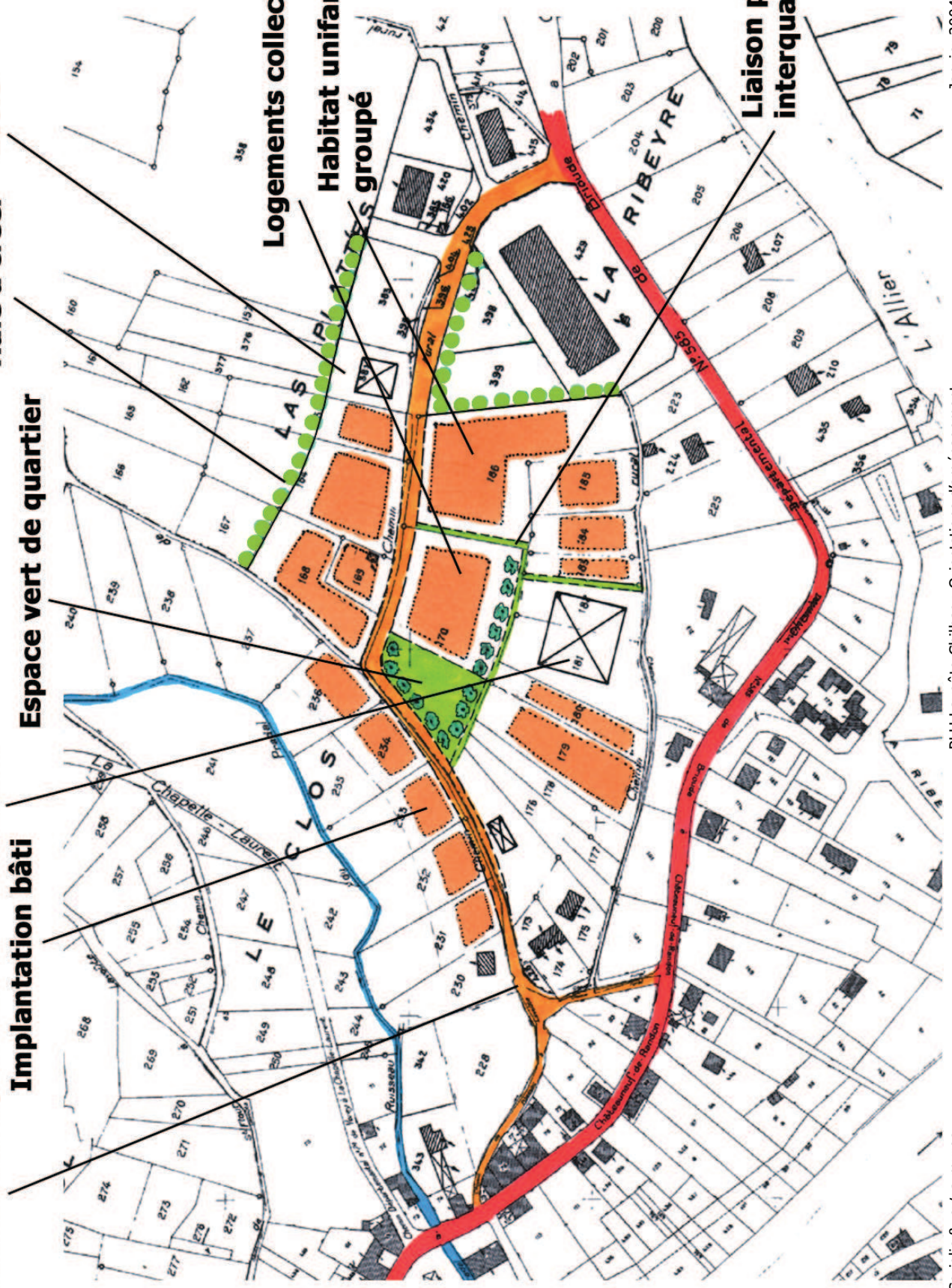
Ecole

Logements collectifs

Habitat unifamilial

Habitat groupé

Liaison piétonne interquartier

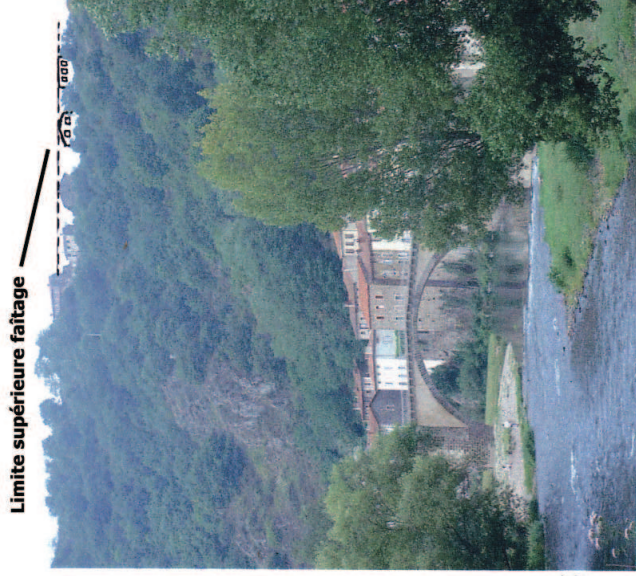
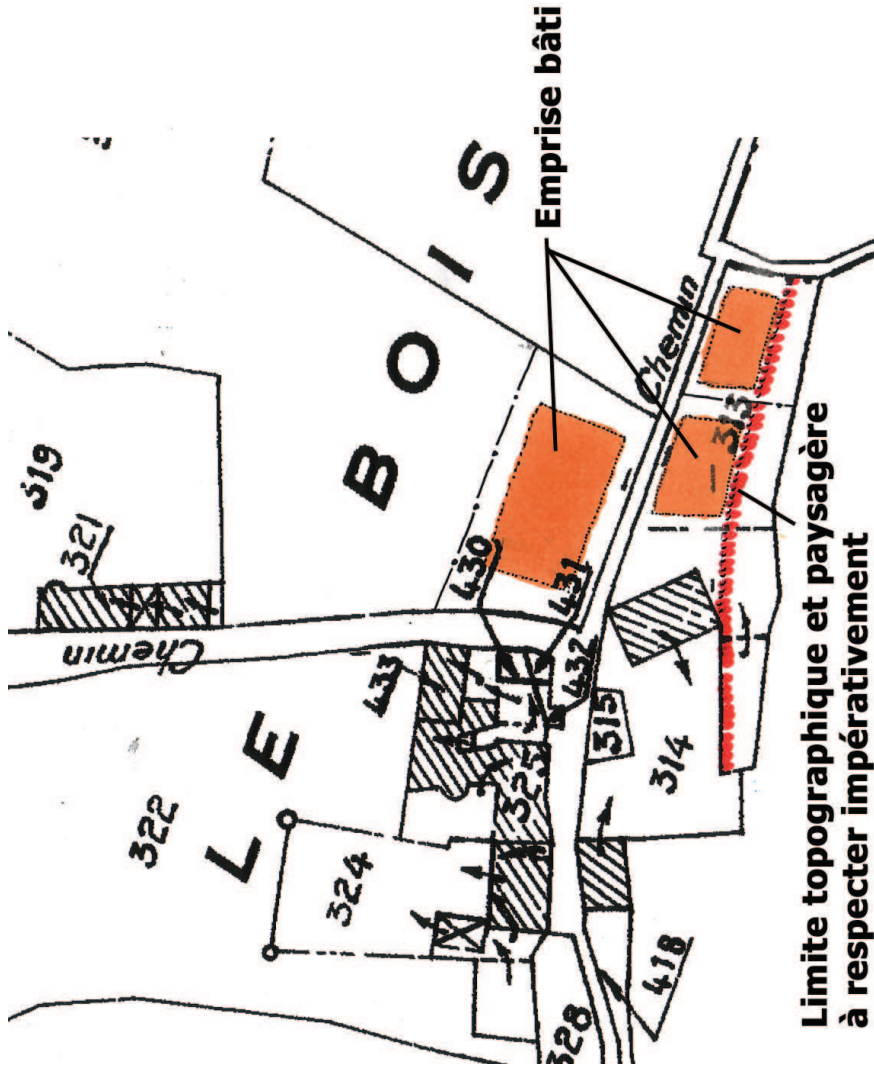


Le bois :

Habitat individuel

Objectif : répondre à l'attractivité du village en proposant une zone d'extension et un mode d'aménagement prenant en compte la forte sensibilité du site.

Le Bois : Schéma d'aménagement



Introduit par Rs du 08.04.2011

II.7 Modifications apportées à la liste des orientations d'aménagement

- Orientation d'aménagement mis en œuvre pour la zone concernée par la Révision Simplifiée.

